

REPONSE A MANCHE-NATURE

Mesdames, messieurs, chers concitoyens,
Par courrier du 15 juillet dernier, les dirigeants de l'association Coutançaise « Manche-Nature » ont fait distribuer une lettre ouverte aux Portbailais.

« Consternant ! » ont-ils écrit !
Oui, cette volonté à combattre ce que des élus, avec le soutien d'une

cratique et bon enfant, de toute une population locale et extra muros, de femmes et d'hommes inquiets pour l'avenir de leurs enfants, par ces attaques sans véritable fondement qui visent à détruire l'un de nos projets de développement créateur d'emplois.

Ils évoquent le respect de la biodiversité... Mais savent-ils que les élus sont les premiers protecteurs de l'environnement,

combattre à tout prix ? Peut-être mais pourquoi ?

Les dirigeants de Manche-Nature indiquent « qu'ils restent ouverts au dialogue ». Mais qui s'est rapproché d'eux pour avoir leur avis ? Qui s'est rendu il y a quelques semaines au siège coutançais de leur association avec notre juriste et le directeur de la Shéma, justement pour entendre leurs remarques sur ce projet ? Ce n'est donc pas nous qui avons fermé la porte à cette réunion qui s'est déroulée d'une manière courtoise mais en effet, sans aucune ouverture de leur part à propos d'un projet dont ils semblaient d'ailleurs tout ignorer, se contentant de réaffirmer inlassablement une pétition de principe « rien ne sera jamais construit sur le site ».

Un de mes amis juriste me disait souvent « pour qu'un concert soit réussi, il faut parfois rapprocher le tabouret du piano ». Mais encore faut-il vouloir écouter et apprécier la musique.

Maintenant, les preuves :

M.N. : Avis défavorable du Préfet de la Manche pour violation de la loi littoral.

C'EST FAUX : Avis favorable de monsieur le Préfet de la Manche en date du 12 octobre 2009, après saisine de la commission des sites où Manche-Nature était présente. (A disposition en mairie et sur notre site portbail.fr)

D'ailleurs, si l'avis de Monsieur le Préfet de la Manche avait été négatif, la révision du Plan d'occupation des sols dont parle Manche Nature n'aurait pu avoir lieu. Celle-ci n'a pas pu être faite contre l'avis de la Préfecture comme le suggère Manche-Nature.

M.N. : Illégalité du projet à l'endroit choisi.

ENCORE FAUX : Cet endroit n'est ni en Natura 2000, ni en Znieff, ni en espace sensible. J'ajoute que cet espace herbeux qui accueillait il y a encore quelques années, plusieurs



population toute entière, des maires de la Côte des Isles, de l'association des Maires de la Manche, du conseiller général et des parlementaires de gauche comme de droite, est véritablement consternant car les propos et arguments énoncés par Manche-Nature constituent une altération importante de la vérité et je vais le démontrer.

Mais que ce combat d'arrière garde est pathétique, que de laissés pour compte en demande d'emploi, que d'argent inutilement utilisé pour défendre notre bon droit, pour préparer notre avenir alors que le contexte économique incite justement à la prudence budgétaire...

Les rédacteurs de cette lettre mettent en cause une manifestation au demeurant pacifique, démo-

qu'ils sont aussi vigilants des atteintes à la nature et au littoral que d'autres car les élus sont aussi des parents soucieux de l'avenir de leurs enfants. Il suffit de flâner sur notre littoral pour en être convaincu. Nous ne sommes pas contre la nature, nous sommes l'une des composantes de La Nature. Mais l'espèce la plus menacée aujourd'hui par toutes ces actions, est...l'homme tout simplement. Enfin, j'exprime un regret, celui de ne pouvoir, comme tout acteur dans une démocratie moderne, échanger, créer, discuter et prendre en compte des avis et remarques parfois pertinents, auprès des dirigeants de Manche-Nature comme nous le faisons avec d'autres associations de protection de l'environnement qui œuvrent d'une manière positive et responsable en Côte des Isles.

Pourquoi cette attitude, Est-ce un manque d'informations ? Je ne le crois pas ou est-ce une fixation sur ce projet pour le

Réponse ... suite

centaines d'enfants, doit être entretenu eu égard à la menace d'incendie des herbes sèches comme cela a été le cas il y a deux ans où les habitations qui entourent le domaine des pins, ont failli être incendiées et aux actes de vandalismes de plus en plus nombreux perpétrés dans les bâtiments disséminés sur cet espace.

M.N. C'est le tribunal administratif qui a refusé l'urbanisation du domaine des pins.

TOUJOURS FAUX : Le tribunal a retenu comme unique argument, que le règlement d'urbanisme de la zone spécialement créée sur le Domaine des Pins par une révision du plan d'occupation des sols permettait de façon générale une constructibilité ou une extension de l'urbanisation trop étendue. Or, cette extension de l'urbanisation, si elle est possible, doit être limitée dans les espaces proches du rivage des communes couvertes par la loi littoral. (Art I 146-4-II du code de l'urbanisme.)

Mais en aucun cas, le projet de centre de remise en forme-résidences de tourisme et résidences hôtelières lui-même n'a été déclaré « contraire à la loi littoral ». Le tribunal a même rejeté la quasi-totalité des arguments développés par Manche-Nature qui portaient sur des prétendues atteintes à la nature ou à l'environnement dont le projet aurait été à l'origine.

Il me revenait, mesdames, messieurs, de répondre aux affirmations erronées de Manche-Nature et de vous relater très honnêtement et sans arrière pensée mais avec beaucoup d'amertume après la lettre de Manche-Nature, les conditions d'étude, l'avancement de cette future réalisation et les actions portées contre ce beau projet créateur d'emplois qui je sais, vous tient à cœur. Nous sommes dans la légalité et continuerons de l'être. Mon équipe et moi-même espérons dans la justice de notre pays et continuerons à travailler avec vous, pour finaliser ce magnifique projet. Si vous le souhaitez, soutenez ce projet de remise en forme en nous écrivant ou en nous envoyant un mail contact@portbail.fr

Guy CHOLOT

Maire de Port-Bail

Courez aux courses

Fort de succès des éditions précédentes, l'opération «Courez aux Courses», signée Fédération Nationale des Courses Françaises, revient en 2011 pour le plus grand plaisir des plus petits accompagnés, de leurs parents ! Cet événement a pour but de faire découvrir l'hippodrome en tant que destination nature et loisirs aux enfants.

C'est une journée spéciale « rentrée des classes » pour les enfants qui sera présente le 14 août lors des courses de Port-Bail, par conséquent, l'entrée sera gratuite pour eux. Par ailleurs, de nombreux cadeaux leurs seront offerts dans ce cadre ainsi que bien d'autres de la part de nos partenaires Time's up Family, Dobble, Jungle Speed et Cheval Junior.

Alors, rendez-vous tous, petits et grands sur l'hippodrome de Port-Bail le 14 août. Début des courses à 14h.

Hippodrome
De PORT-BAIL
Dimanche 14 AOÛT 2011 À PARTIR DE 14H00
 50580 • PORT-BAIL
 Tél : 06 13 97 37 20

Courez aux Courses!

EN PLUS Y'A PLUS DE CADEAUX!

AH! AH!

TARIF 5€
GRATUIT POUR
moins de 18 ans

RENSEIGNEMENTS
www.courezauxcourses.com

Cheval Junior **Dobble** **Jungle Speed** **TIME'S UP Family** **SOCIÉTÉ D'ÉQUITATION À L'ÉLEVAGE DE PORT-BAIL**